

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>UNC UNIVERSITÉ de la NOUVELLE-CALÉDONIE</p>	VACANCE DE POSTE	
	Un professeur agrégé ou certifié Discipline : Mathématiques	
	<u>Date de prise de fonction</u> Vacant le 01/02/2026	<u>Mode de recrutement</u> Affectation soumise à durée de séjour de 2 ans (éventuellement renouvelable 1 fois)

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

L'UNC, ancrée dans son environnement et sa région, a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue.

Ainsi l'UNC est lauréate des appels à projets "Nouveaux cursus à l'université" et "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Sur le plan scientifique, l'université est lauréate d'un appel à projets très sélectif du schéma directeur pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" de la commission européenne.

L'UNC est depuis août 2023 lauréate de la troisième vague du très sélectif appel à projets ExcellencES avec son projet "DiversitéS", bâti sur sa singularité institutionnelle, son ancrage en Nouvelle-Calédonie et embrassant les diversités, biologiques, culturelles et linguistiques de Nouvelle-Calédonie.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 700 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Economie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 3 équipes de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques et chaleureux (Nouvelle en province Sud et Baco en province Nord), des infrastructures modernes (installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes, plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, ...) des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique, et un environnement et une qualité de travail uniques.

Profil recherché :

Un emploi de professeur agrégé, discipline mathématiques, est à pourvoir à l'INSPÉ de la Nouvelle-Calédonie à compter du 1er février 2026. La personne recrutée aura un service annuel d'enseignement de 384 h éq. TD.

Activités d'enseignements :

La personne recrutée exercera ses fonctions dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

Elle devra posséder une solide expérience pédagogique, indispensable à la prise en charge de la formation professionnelle des futurs enseignants.

La personne recrutée interviendra principalement en 1^e et 2^e années du master MEEF mention second degré, parcours mathématiques (ou du diplôme qui lui succèdera en cas de réforme), où elle sera amenée à transmettre les savoirs scientifiques indispensables aux enseignants de cette discipline. Elle interviendra également dans la formation des lauréats des concours et pourra être sollicitée par participer à la formation des enseignants du premier degré.

Son expertise professionnelle en lien avec l'enseignement des mathématiques en collège et lycée lui permettra de former à la didactique de cette discipline, mais aussi d'intervenir sur les questions relatives aux démarches et dispositifs d'enseignement, d'apprentissage, d'évaluation et de remédiation, au pilotage des enseignements et à l'utilisation des outils numériques en classe. La personne recrutée sera en mesure de prendre en charge la formation à et par la recherche d'étudiants et d'étudiantes de master devant produire un mémoire de recherche ancré dans une problématique de nature professionnelle. Elle assurera le suivi de stage des étudiants et étudiantes. Elle les préparera aux différentes épreuves d'admissibilité et d'admission des concours de l'enseignement externe et interne en mathématiques.

Dans le cadre des enseignements de culture commune interdisciplinaire, la personne recrutée pourra assurer des enseignements sur l'ensemble des problématiques relatives au métier d'enseignant, prendre en charge des groupes interdisciplinaires d'analyse de pratique professionnelle, etc.

La personne recrutée pourra en fonction des besoins assurer des enseignements de mathématiques dans des licences de l'UNC et participer à des enseignements de préprofessionnalisation proposés dans les licences de l'UNC.

Elle pourra également être sollicitée pour remplir des responsabilités pédagogiques et administratives au sein de l'INSPÉ (coordination de la formation, recrutement de chargés d'enseignements vacataires, préparation des plannings et des services, réunions diverses, etc.). En tant que responsable pédagogique, elle devra assurer la liaison avec le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie pour l'organisation des stages des étudiants et étudiantes et veiller au respect du tiers d'enseignants de terrain intervenant dans la formation de master MEEF, mention second degré, parcours mathématiques.

Elle participera à l'actualisation des fonds documentaires en mathématiques et sciences de la bibliothèque de l'INSPÉ.

Enfin, la personne recrutée pourra être proposée pour assurer la direction et l'animation de l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) de la Nouvelle-Calédonie, rattaché administrativement à l'INSPÉ.

Contacts utiles :

Stéphane MINVIELLE, directeur de l'INSPE : stephane.minvielle@unc.nc

Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : recrutement@unc.nc

Nima ABDILLAHI, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement@unc.nc

Les dossiers de candidature (pièce d'identité, curriculum vitae, lettre de motivation, arrêté justifiant le classement, arrêté de la dernière affectation et le cas échéant, justificatif de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) sont à déposer directement dans GALAXIE/VEGA <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/index.jsp>

au plus tard le 22/04/2025

Conditions pour bénéficier d'une affectation soumise à durée de séjour en outre-mer

- Être **PRAG ou PRCE titulaire** et justifier d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors des territoires de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna, sauf pour l'agent dont le centre des intérêts moraux et matériels se situe en Nouvelle-Calédonie.

Modalités d'accueil dans le supérieur des PRAG-PRCE titulaires en affectation soumise à durée de séjour

(décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

- **Séjour de 2 ans renouvelable 1 fois**, sur demande de l'enseignant et après accord de l'UNC
- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités¹
- **Perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année d'affectation (4 fractions maximum)
Conditions d'éligibilité : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de l'affectation (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)
- **Perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR) pour les enseignants en position d'activité au moment de leur affectation**, comprenant :
 - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 80% pour l'enseignant et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
 - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

	Montant	Total perçu
Enseignant	7 948 €	7 948 €
Conjoint	5 045 €	12 993 €
Par enfant à charge	937 €	13 930 €

Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins cinq années avant l'affectation en Nouvelle-Calédonie

- **Perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale (décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)
- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une affectation de 2 ou 4 ans (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

¹ Sauf situations particulières prévues par la réglementation